

Conseil régional du 16 février 2012

CR 20-12

Amendement présenté par le Groupe « Front de Gauche & Alternatifs »

**Amendement**

À l'article 1, Annexe 1, dans le Projet de PDUIF proposé par le Conseil du Stif par délibération du 9 février 2011, au chapitre 2, « Des objectifs ambitieux pour une mobilité durable », 2.4, « La stratégie d'actions », p. 46, il est ajouté un Défi 11 afin d'inscrire dans les objectifs du PDUIF un volet spécifique de « **relocalisation des activités** ».

**Exposé des motifs :**

Le capitalisme néolibéral s'est organisé à l'échelle planétaire, afin de bénéficier des coûts de production les plus faibles et de mettre en concurrence les salariés des économies industrialisées avec les salariés des pays émergents.

Face à la crise écologique, les libéraux ont construit un discours idéologique qui dit que le pollueur n'est plus l'industriel qui met sur le marché de futurs déchets, mais l'acheteur qui remplit sa poubelle. Ce n'est plus le fabricant d'un produit bon marché mais polluant, c'est le ménage à faible revenu qui ne prend pas la peine d'acheter "vert". Ce ne sont plus les multinationales responsables des délocalisations dans les pays où l'on peut polluer gratuitement, mais les salariés obligés de prendre leur voiture pour aller chercher un travail de plus en plus rare et donc de plus en plus éloigné de leur lieu d'habitation.

Bien sûr, les comportements individuels doivent évoluer vers un plus grand respect de l'environnement. Pas question de le nier ni de sous-estimer l'évolution positive des comportements. Mais l'objectif du discours dominant sur l'écologie et le capitalisme vert vise tout autre chose : un véritable transfert des responsabilités.

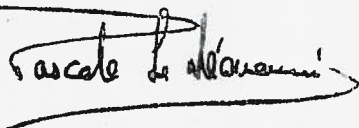
Or dans les objectifs définis pas le PDUIF rien n'est dit de la nécessité de la relocalisation des activités ni de la nécessaire réintroduction du temps long avec la planification écologique pourtant seule à même de dépasser le métadiscours sur

l'état de la planète. Pire : est inscrite dans les « attendus », comme un fait indépassable, l'idée selon laquelle le nombre de déplacements ira croissant.

Ainsi le PDU ne préconise-t-il aucune diminution du nombre de kilomètres parcouru par les marchandises. Or comment prétendre lutter contre le changement climatique, si nous n'assumons pas une rupture avec notre mode de développement productiviste actuel ? Nous considérons au contraire que l'adoption du nouveau PDUIF doit permettre de porter la revendication radicale de « relocalisation des activités » et de pointer du doigt le capitalisme et ses responsabilités.

Cet amendement vise donc à inscrire dans les objectifs politiques du futur PDUIF la diminution du nombre de kilomètres parcourus par chaque marchandise et chaque produit, et d'afficher clairement l'objectif de lutte contre les délocalisations. La lutte contre le productivisme et l'économie capitaliste, pour la répartition des richesses et la relocalisation, doivent être au cœur de nos engagements. Car le bilan écologique du capitalisme néolibéral est sous nos yeux. Entre 1997 et aujourd'hui, les émissions mondiales de gaz à effet de serre ont progressé d'environ 25 %. La principale raison n'est pas le développement du marché intérieur des pays émergents, mais bien l'augmentation continue du commerce international, la surconsommation des pays riches et le renforcement des délocalisations. La dictature de la finance empêche quant à elle l'émergence d'activités réellement durables, fondées sur des raisonnements de long terme.

Pascale Le Néouannic

A handwritten signature in black ink, reading "Pascale Le Néouannic", enclosed within a simple, hand-drawn oval border.